Dans l'édition d'octobre 2016 des comptes nationaux détaillés, qui constituent le cadre de référence du présent compte satellite, ce changement n'a pu être apporté au niveau de l'ensemble des séries statistiques qu'à partir de l'année 2013. Dans le cadre d'une révision dite courante comme c'était le cas en 2016, les estimations du PIB (que ce soit selon l'optique de la production ou l'optique des dépenses) ne sont en effet révisées que sur les quelques dernières années. Cela signifie donc que les adaptations statistiques mentionnés ci-dessus aux points (a), (b) et (c) n'ont pas été apportées dans les comptes en octobre 2016 pour les années antérieures à 2013[1]. Par contre, les transferts courants ont été adaptés depuis 1995 car ils n'interfèrent pas dans l'estimation du PIB.

Dans la mesure où le compte satellite des ISBL se focalise précisément sur les évolutions économiques qui ont marqué le secteur associatif, le choix a été pris de s'écarter, sur ce seul point, du cadre central des comptes nationaux. Les séries statistiques P1 (en sa composante P13), P2 et P3 ont donc été adaptées dans le présent compte sur la période 2009-2012, de sorte que les statistiques présentées ici ne sont pas entachées d'une rupture de série. Les corrections apportées portent sur les montants suivants: 574 millions d'euros en 2009, 552 millions en 2010, 465 millions en 2011 et 590 millions en 2012.

Le nouveau traitement des dons en nature n'a pas d'incidence sur l'estimation de la valeur ajoutée car la production et la consommation intermédiaire des ISBLsm sont adaptées, à la baisse, pour des montants identiques. Par contre, le relèvement de la consommation finale des ISBLsm (point (c) mentionné ci-dessus) a une incidence sur l'épargne et le solde de financement du secteur. Les agrégats relatifs à l'économie totale, tel que repris dans le tableau 5 de la présente publication, ont également été adaptés en conséquence[2].

2.8 Statistiques relatives à l'emploi salarié

Les statistiques relatives à l'emploi salarié sont établies dans le cadre des comptes nationaux sur la base des informations en provenance de l'ONSS, de l'ONSSAPL et de l'INASTI. Des corrections sont apportées afin d'éliminer les doubles comptages, partant du principe qu'une personne ne peut être comptabilisée qu'une seule fois. Les corrections pour double comptage ont été affinées au cours des dernières années, tant pour ce qui est de leur volume global qu'en ce qui concerne la ventilation entre les branches d'activité. Ces adaptations ont eu des répercussions sur les statistiques établies pour le secteur des ISBL, les corrections pour double comptage étant imputées spécifiquement aux ISBL sur la base de la part de l'emploi de ces dernières dans l'emploi salarié total par branche d'activité.

1 Ces corrections seront apportées dans le cadre central des comptes à l'occasion de la prochaine révision dite "occasionnelle" qui permet de réviser l'ensemble des séries statistiques (y compris celles relatives aux PIB) depuis 1995.
2 Cela signifie que, pour les années 2009 à 2012, l'épargne et le solde de financement de l'économie totale sont dans la présente publication révisés à la hausse de quelque 0,2 point de pourcentage du PIB par rapport aux chiffres publiés dans le cadre central des comptes, toutes autres choses étant égales par ailleurs.